

12 JUL. 2018

Commune de Dugny sur Meuse*Extrait du Registre des Délibérations***Séance du 2 juillet 2018**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 25 juin 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Arnaud DUBAUX – MM Dominique WITTOZ – Roland ROUYER – Michel PETITJEAN – Francis TOUSSAINT – Mmes Isabelle REMY – Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Morgane MINUTO – Anne THOMAS.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : M. Laurent WATRIN

Mme Morgane MINUTO est élue secrétaire de séance.

**Délibération 18-022 – APPROBATION DU RAPPORT CLECT – SCOLAIRE**

Vu le rapport rendu par la CLECT le 30 mars 2018, suite au transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes le 1^{er} juillet 2017,

Considérant que conformément au droit commun, les conseils municipaux ont trois mois à compter de la date de transmission pour approuver le rapport,

Considérant la majorité requise pour l'adoption du rapport :

- Soit la 1/2 des communes représentant les 2/3 de la population,
- Soit les 2/3 des communes dépassant la 1/2 de la population,

Considérant que la commune de Dugny doit se prononcer sur l'approbation ou non de ce rapport,

Après en avoir délibéré,

Par 9 Voix Pour et 5 Abstentions (M. M.PETITJEAN, Mme M.MINUTO, Mme G.VAILLANT ET M F.TOUSSAINT + pouvoir Mme BRUNELLA),

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le rapport rendu par la CLECT en date du 30 mars 2018.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Fabricia VOL



REÇU A DUGNY SUR MEUSE **Commune de Dugny sur Meuse**

12 JUL. 2018

*Extrait du Registre des Délibérations***Séance du 2 juillet 2018**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 25 juin 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Arnaud DUBAUX – MM Dominique WITTOZ – Roland ROUYER – Michel PETITJEAN – Francis TOUSSAINT – Mmes Isabelle REMY – Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Morgane MINUTO – Anne THOMAS.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : M. Laurent WATRIN

Mme Morgane MINUTO est élue secrétaire de séance.



Délibération 18-023 – RUE DES PRES : TRAVAUX D'AMÉLIORATION ESTHÉTIQUE DU RESEAU ELECTRIQUE CONCEDE A ENEDIS

Madame le maire expose au Conseil municipal le projet de travaux de la rue des Prés incluant les travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique.

Elle rappelle au conseil municipal que la compétence électricité a été transférée à la FUCLEM et que ce transfert comprend également la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernant le réseau concédé à ENEDIS, conformément à la loi Chevènement relative à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

La mise en conformité des statuts de la FUCLEM a été actée par la délibération du Comité Syndical du 22 novembre 2013 et validée par l'arrêté préfectoral du 7 avril 2014.

La commune peut solliciter la FUCLEM pour une aide financière concernant les travaux d'amélioration esthétique des ouvrages concédés à ENEDIS en présentant un dossier à la FUCLEM accompagné d'une délibération du conseil municipal de demande de participation.

Afin que la Commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage sur des travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé à ENEDIS, celle-ci doit contractualiser une convention de co-maîtrise d'ouvrage sur l'opération concernée avec la FUCLEM, avant la signature du marché public et le début des travaux.

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le dossier présenté et son mode de financement ;

SOLLICITE une participation auprès de la FUCLEM sur les travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé ;

S'ENGAGE à communiquer sur la participation financière de la FUCLEM, par voie de presse et par apposition du logo de la FUCLEM sur les panneaux de chantier ;

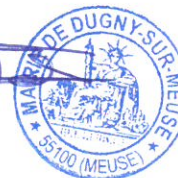
DEMANDE au Président de la FUCLEM de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage afin que la commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernés ;

AUTORISE le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la maîtrise d'ouvrage sur le réseau concédé à ENEDIS pour la durée de l'opération ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération ;

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Fabricia VOL



Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif. de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98



12 JUL. 2018

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 2 juillet 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 25 juin 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

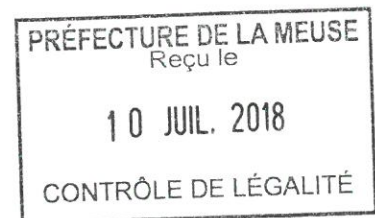
Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Arnaud DUBAUX – MM Dominique WITTOZ – Roland ROUYER – Michel PETITJEAN – Francis TOUSSAINT – Mmes Isabelle REMY – Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Morgane MINUTO – Anne THOMAS.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : M. Laurent WATRIN

Mme Morgane MINUTO est élue secrétaire de séance.



Délibération 18-024 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ANCEMONT POUR LE PASSAGE D'UNE EPAREUSE

Vu la demande formulée par la commune d'Ancemont pour la mise à disposition d'un agent appartenant à la commune de Dugny et le passage d'une épareuse,

Considérant qu'il convient de passer une convention pour fixer les conditions de mise à disposition de cet agent pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts ainsi que du matériel nécessaire à l'exercice de sa mission (tracteur et épareuse),

Considérant l'accord commun de la commune de Dugny et de la commune d'Ancemont pour cette mise à disposition dont la durée est établie suivant le travail à effectuer,

Considérant que la commune d'Ancemont remboursera à la Commune de Dugny le coût de l'intervention sur la base d'un coût horaire de 30 €/heure (carburant compris), à hauteur d'une demie journée.

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Madame le Maire à passer cette convention, **DONNE** mandat à Madame le Maire pour la finalisation de la convention et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,
Fabricia VOL



REÇU A DUGNY SUR MEUSE

Commune de Dugny sur Meuse

12 JUL. 2018

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 2 juillet 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 25 juin 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Arnaud DUBAUX – MM Dominique WITTOZ – Roland ROUYER – Michel PETITJEAN – Francis TOUSSAINT – Mmes Isabelle REMY – Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Morgane MINUTO – Anne THOMAS.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : M. Laurent WATRIN

Mme Morgane MINUTO est élue secrétaire de séance.



Délibération 18-025 – CNAS : DESIGNATION DU DELEGUE DES AGENTS ET DES ELUS

Vu l'adhésion de la commune de Dugny au Comité National d'Action Sociale, association au service des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'article 6 des statuts du CNAS, qui stipule que l'adhésion s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi qu'un délégué des agents chargés de représenter la collectivité au sein du CNAS,

Considérant le départ de la collectivité de l'ancien délégué des agents et la nécessité d'en désigner un nouveau et l'absence de désignation du délégué des élus,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

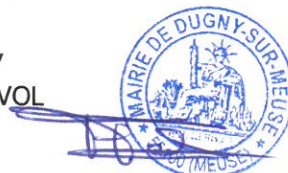
LE CONSEIL MUNICIPAL

DESIGNE Mme Fabricia VOL, élu correspondant du CNAS et M. Loïc FERRY, agent correspondant du CNAS ;

TRANSMET cette délibération au président du CNAS

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,
Fabricia VOL



REÇU A DUGNY SUR MEUSE

12 JUL. 2018

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 2 juillet 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 25 juin 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Arnaud DUBAUX – MM Dominique WITTOZ – Roland ROUYER – Michel PETITJEAN – Francis TOUSSAINT – Mmes Isabelle REMY – Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Morgane MINUTO – Anne THOMAS.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : M. Laurent WATRIN

Mme Morgane MINUTO est élue secrétaire de séance.



Délibération 18-026 – CREATION DU POSTE : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2ème CLASSE

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Vu le contrat CUI-CAE de l'agent technique arrivant à terme le 14 septembre 2018,

Considérant la situation de l'adjoint technique territorial à temps complet, placé en accident de travail pendant le service,

Considérant la nécessité d'avoir au minimum deux agents techniques pour assurer un bon entretien de la commune et une continuité dans le service,

Considérant la nécessité de créer le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,

Après en avoir délibéré,

Par 10 Voix Pour et 4 Abstentions (M. M.PETITJEAN, Mme G.VAILLANT ET M F.TOUSSAINT + pouvoir Mme BRUNELLA),

LE CONSEIL MUNICIPAL

CREE à compter du 15 septembre 2018 le poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h,

CHARGE Madame le Maire de faire généralement le nécessaire

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Fabricia VOL



Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif. de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98